

Des Questions sur le Dispositif ou  
la mise en place du  
Contrat de Professionnalisation ?

Contactez le Centre de Formation Continue et Alternance

02 98 90 85 72  
fc.iutquimper@univ-brest.fr

Consulter toutes nos formations sur le site Internet  
<http://serv-iut.univ-brest.fr/>

**QUIMPER**

**Centre de Formation Continue et Alternance**  
2 rue de l'Université  
29334 Quimper cedex



**INSTITUT UNIVERSITAIRE DE  
TECHNOLOGIE—QUIMPER**



**CONTRAT DE  
PROFESSIONNALISATION**

# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

## POUR QUI ? \_\_\_\_\_

- Personnes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus (inscrits à Pôle Emploi)
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA/ASS/AAH) ou sortant d'un CUI

Employeurs : Toutes les entreprises du secteur privé sont concernées.

## QUEL CONTRAT ? \_\_\_\_\_

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail de type CDD ou CDI, assorti d'une action de professionnalisation diplômante.

Il a pour vocation de favoriser l'insertion ou le retour à l'emploi durable.

## QUELLES FORMATIONS ? \_\_\_\_\_

Les formations en alternance permettent d'obtenir un diplôme national (DUT, Licence Professionnelle, Master...) et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue en associant formation théorique à l'IUT et formation pratique en situation de travail en entreprise.

### **L'IUT propose 11 Licences Professionnelles en alternance**

*Vous trouverez toutes les informations sur l'Espace Formation Continue et Alternance de l'IUT de Quimper (Programme, Calendrier, taux d'insertion ...)*

<http://serv-iut.univ-brest.fr/>

## RENSEIGNEMENTS \_\_\_\_\_

- Sur les conditions d'admission, les inscriptions pédagogiques, contactez le secrétariat du diplôme préparé
- Sur l'alternance, les programmes, calendriers, dispositifs, entreprises, ...

**Contactez le Centre de Formation Continue et Alternance**

**T. 02 98 90 85 72**

**fc.iutquimper@univ-brest.fr**

*FORMER UN  
COLLABORATEUR AUX  
EXIGENCES DE VOTRE  
ACTIVITE*



## QUELS AVANTAGES POUR L'ALTERNANT ? \_\_\_\_\_

- Continuer ses études tout en percevant un salaire.
- Obtenir une couverture sociale, une cotisation retraite.
- Valoriser une année de formation en une année d'expérience professionnelle.
- Avoir un véritable statut de salarié.

## QUELS AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE ? \_\_\_\_\_

- Former un salarié à la spécificité de ses métiers, de sa culture d'entreprise.
- Accélérer ses projets et développer son activité.
- Verser un salaire en pourcentage du SMIC.
- Bénéficier d'avantages (allègement des cotisations sur les bas salaires, pas d'indemnité de fin de contrat, non prise en compte dans les effectifs).
- Se voir attribuer sous certaines conditions, des aides complémentaires en fonction du statut du salarié (demandeur d'emploi ou travailleur handicapé)
- Obtenir le financement de la formation par l'OPCA.

## QUEL SALAIRE ? \_\_\_\_\_

Age	Niveau initial BAC ou inférieur	Niveau initial BAC PRO et plus
- de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
21 à 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC ou 85% du SMC– le plus élevé des deux	

SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SMC : Salaire minimum conventionnel